BURKINA FASO
Région du Sahel

(501,961 PDI, source : CONASUR, 31/03/ 2023)

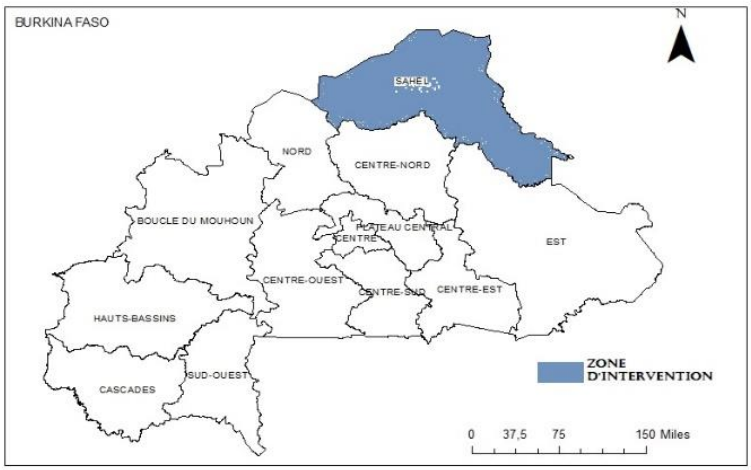

Rapport mensuel Monitoring de Protection – Mai 2023

501,961 Personnes en déplacement dans la région du Sahel au 31 mars 2023	**39** Incidents enregistrés avec 78 victimes
426 cas de protection individuel et de PBS identifiés **et 358 assistées**	**38** cas de protection référés

Déplacement de populations de Oursi à la suite de menaces GANE

I. Résumé

La région du Sahel à l'instar d'autres régions du Burkina Faso connait un contexte sécuritaire très instable depuis plusieurs années. Cette situation sécuritaire en perpétuelle dégradation occasionne des problèmes de protection pour les populations civiles qui y vivent. Les conditions de vies de ces populations demeurent difficiles. Le contexte sécuritaire dans la région du Sahel est caractérisé par la présence permanente des GANE sur la majeure partie du territoire régional avec des menaces quotidiennes des populations civiles et des atteintes aux droits humains et du droit international humanitaire. Ces atteintes sont légion dans la région et sont de diverses nature telles des atteintes à l'intégrité physique, des déplacements forcés de population, des atteintes du droit à la vie, etc.

La situation humanitaire est fortement dégradée par l'effet conjugué des blocus imposés aux grandes villes de la région et la détérioration des réseaux de télécommunication. Ainsi, l'approvisionnement des villes devient de plus en plus difficile alors que les besoins de survie s'accroissent exponentiellement. Depuis le 10 avril 2023, le trafic routier sur la RN3, principale infrastructure d'approvisionnement de la région, est bloqué et le ravitaillement se fait désormais par convoi de commerçants escorté par les Forces de Défenses et de Sécurité (FDS). A cela s'ajoute la présence d'engins explosifs improvisés (EEI) sur les principaux axes routiers reliant les différentes provinces rendant le ravitaillement de ces localités encore plus complexe. Les besoins alimentaires, non alimentaires et en santé croissent énormément dans ces localités. La rareté de certains produits sur le marché, la flambée des prix et les ruptures de certains médicaments ou produits biomédicaux dans certaines formations sanitaires de la région est courante

Au cours de ce mois de mai, plusieurs groupes de violations des droits humains et du droit international humanitaire ont été enregistrés. Ces violations ont pour auteurs présumés les GANE (24 incidents), les VDP (01 incident), les FDS (06 incidents), les membres de la communauté (06 incidents) et des auteurs inconnus (02 incidents) selon les informations collectées. Les sources de ces incidents sont les rapport flash, les fiches d'incidents de protection et les questionnaires informateurs clés et ménages. Par rapport au mois précédent, le nombre d'incident a légèrement diminué. De 44 à39 incidents du mois d'avril au mois de mai 2023. Cette légère baisse des incidents est partiellement due aux opérations militaires sporadiques en marge des convois de ravitaillement notamment sur l'axe Ouagadougou-Dori, Dori-Sebba et Dori-Essakane. L'autre facteur expliquant cette baisse des incidents est lié aux blocus imposés par les GANE sur les principaux axes de la région réduisant de ce fait la mobilité des populations. Parmi les groupes de violations identifiés, l'atteinte au droit à la vie se classe en première position avec 30 victimes, les atteintes à l'intégrité physique et psychique avec 15 victimes, l'atteinte à la liberté et la sécurité des personnes avec 14 victimes, l'atteinte au droit à la propriété avec 14 victimes, les violences basées sur le genre (VBG) avec 03 victimes et les allégations de violations graves des droits des enfants (MRM) avec 02 victimes présumées. En termes d'incidents par violations des droits humains et du droit international humanitaire, l'atteinte au droit à la vie a connu 14 incidents, les atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne 08 incidents, les atteintes à l'intégrité physique et psychique 07 incidents, le droit à la propriété 04 incidents, le déni ou restriction forcée de mouvement 04 incidents, les allégations de violations graves aux droits de l'enfant 01 incident présumé et les violences basées sur le genre (VBG) 01 incident. Au total, 78 personnes, 54% d'hommes, 16% de femmes, 6% de filles et 24% de garçons ont été affectées par les différents incidents

II. Couverture géographique

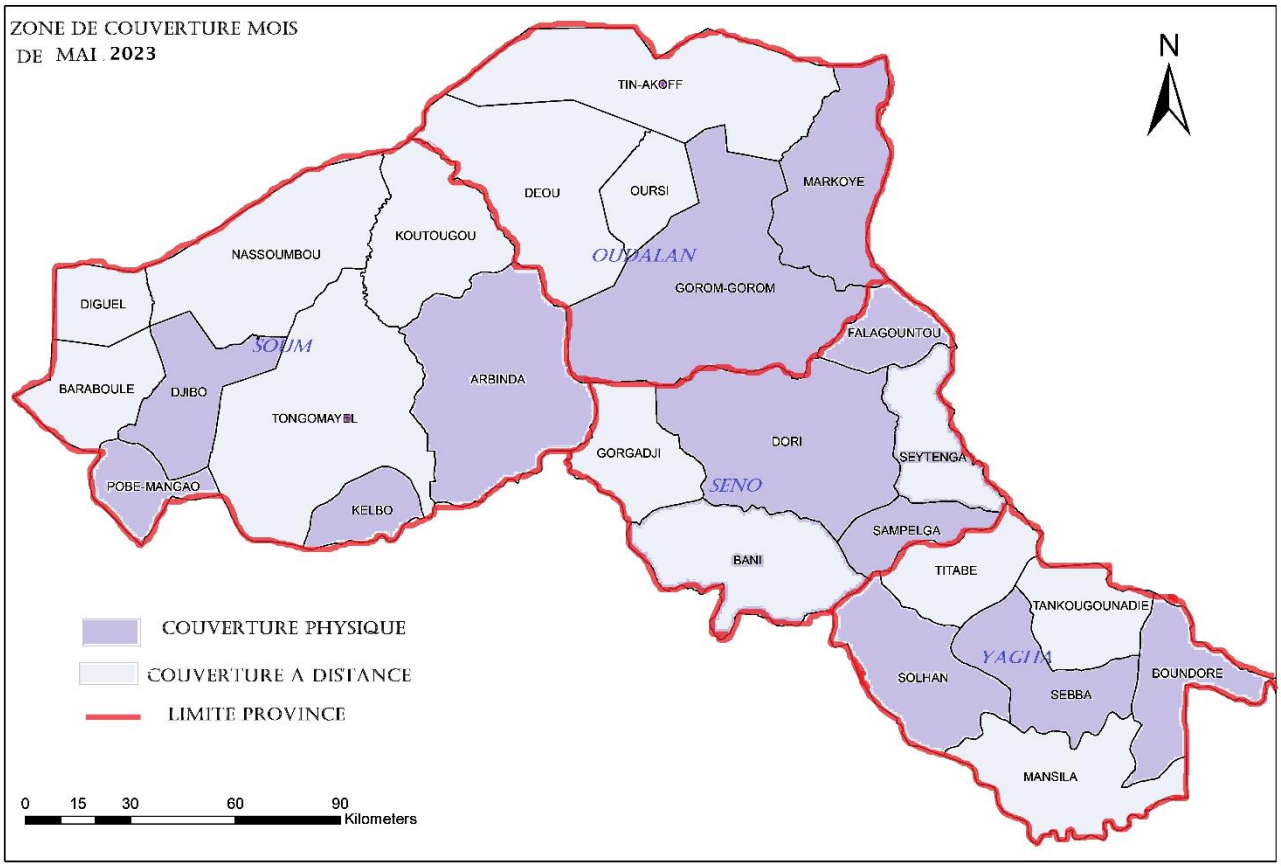

- **Accessibilité**

En termes d'accessibilité dans la région du Sahel, plusieurs localités sont inaccessibles ou très difficile d'accès du fait de l'activisme des GANE sur les principaux axes routiers de la région. En plus des mouvements des GANE, la présence des FDS reste très faible, le sabotage des antennes de télécommunication dans plusieurs provinces et la vétusté des infrastructures routières entrave le trafic routier. Les incidents de protection ont touché 13 communes.

13 communes accessibles et couvertes en présentiel : Djibo, Dori, Sebba, Solhan, Boundoré, Sampelga, Bani, Seytenga, Arbinda, Gorom-Gorom, Markoye, Kelbo, Pobé-Mengao

13 communes couvertes à distance : Oursi, Déou, Tin-Akof, Mansila, Titabe, Tankoukounadie, Tongmayel, Nassoumbou, Koutougou, Diguel, Baraboulé.

- **Méthodologie de collecte d'information**

La méthode de collecte de données utilisée combine à la fois une approche individuelle et une approche communautaire, une approche quantitative et qualitative. L'administration d'entretiens semi-directifs, permet de collecter des données agrégées à l'échelle des communes puis analysées afin de

dégager les tendances de la perception des communautés sur les risques de Protection auxquelles elles sont confrontées. L'administration de formulaires d'incident de Protection permet également de documenter les incidents de Protection rapportés par les communautés et individus enquêtés. Cette collecte s'effectue de manière mensuelle et rotative auprès d'un échantillon composé « d'informateurs clefs » et de « ménages (familles) », de survivant(e)s de violations de droits humains, tout en s'appuyant sur un réseau de relais communautaires composé de membres de comités locaux de Protection situés au niveau commune et de points focaux communautaires situés au niveau village/localité. Consacrant le principe de localisation, le dispositif de Monitoring de Protection (Projet 21) en place dans la région du Sahel mobilise également des structures locales partenaires telles que CILDES dans la province du Soum et, Djam Weli et Sukaabe Ginan dans la province du Seno. Ceci permet de compléter la couverture géographique du MBDHP et de couvrir davantage de communes et de villages, y compris les plus difficiles d'accès. Les moniteurs ont pu toucher dans ce mois 64 informateurs clés et 55 ménages dans la collecte de données sur le P21. La collecte d'informations s'est réalisée à travers ces outils de collecte principalement dans les SAT dans la province du Soum et du Yagha, et dans les ZAD avec les autres localités.

- 04 questionnaires informateurs clefs administrés dans les SAT auprès de 02 hommes et 02 femmes ;
- 08 questionnaires ménages administrés dans les SAT auprès de 04 hommes et 04 femmes
- 14 fiches d'indice Monitoring de Protection administrés dans les SAT dont 10 hommes et 04 femmes ;
- 04 formulaires d'alerte flashs renseignés dans les SAT
- 18 fiches de référencement de cas de protection administrés dans les SAT auprès de 13 hommes et 05 femmes.

La situation sécuritaire reste très dégradée dans la région du Sahel et cela constitue un défi énorme pour la mise en œuvre effective du projet 21. Plusieurs localités demeurent inaccessibles physiquement et les réseaux de communications ont été sabotés par les GANE dans la plupart des provinces de la région. Ces difficultés constituent une entrave à la pleine réalisation du projet au niveau de certaines localités. Le monitoring est une activité qui se mène régulièrement en présentiel sur les sites des PDI et dans les différents ménages.

III. Typologie des déplacements identifiés

Commune, province, région Localité de départ	Commune, province, région Localité d'accueil	SAT	# ménages	# personnes (pas de désagrégation disponibles)	Type de mouvements	Motifs	Remarque
Sahel,Ou rsy	Sahel, Gorom-Gorom	Oui	726	5,160	Primaire	Menaces et destructions de biens des populations	Toutes les populations de la commune auraient quitté Oursy
Sahel,Seytenga/Bandadiegara	Sahel,Seytenga	Oui	07	30	Primaire	Menaces des GANE et ultimatum	Le village continue de se vider depuis le passage des GANE
Sahel, Dori	Sahel, Yagha	Oui	62	331	Retour	Conditions de vie difficile dans la zone d'accueil et accalmie dans la zone d'origine.	La province du Yagha a été ravitaillée dans ce mois. Plusieurs déplacées qui étaient à Dori ont profités regagner la

							ville de Sebba.

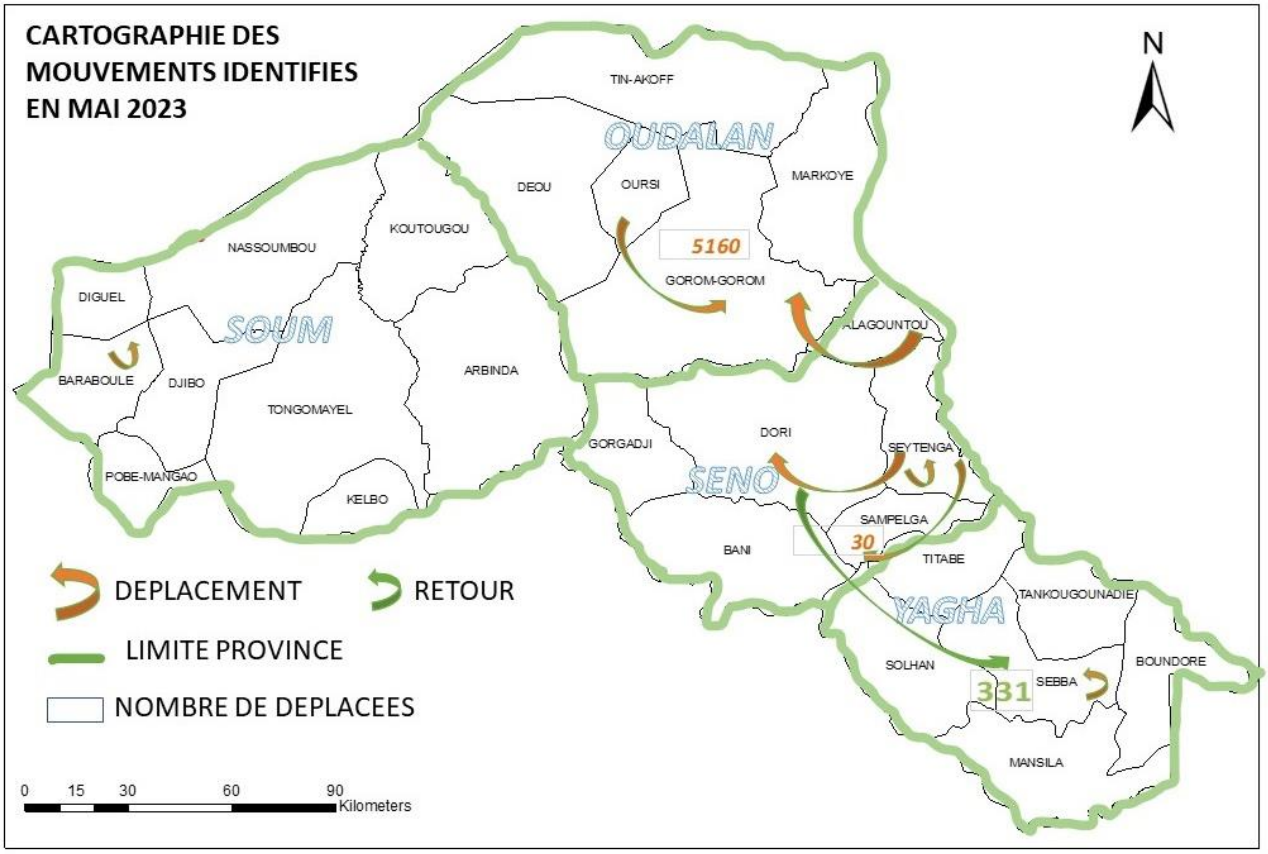

IV. Incidents de protection

Incidents

39 Incidents

Victimes de Violations

78 Victimes de violations de droits humains

Localités touchées

13 Communes touchées dont **Dori Falangountou Djibo Sebba Gorom-Gorom**

Statistiques

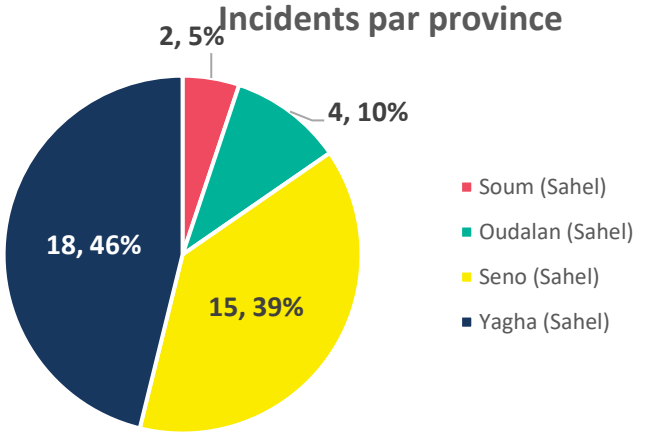

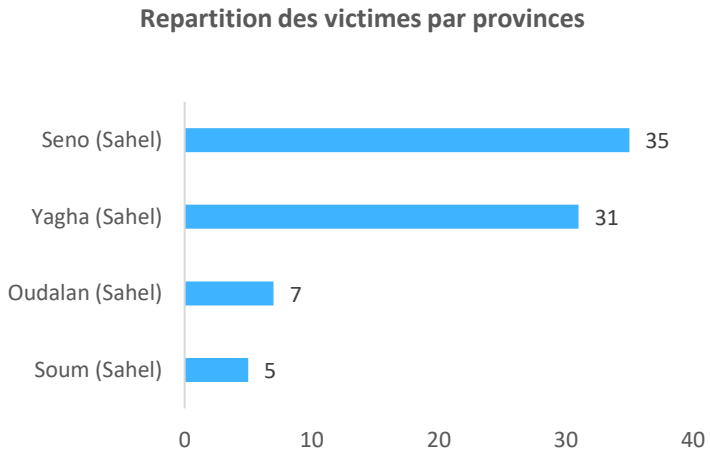

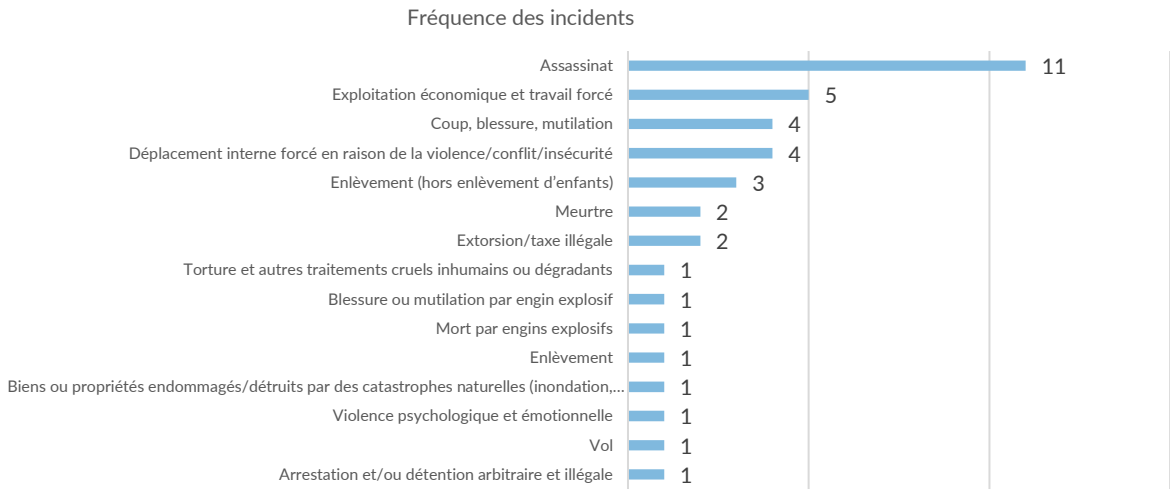
Fréquence des incidents
Assassinat 11
Exploitation économique et travail forcé 5
Coup, blessure, mutilation 4
Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité 4
Enlèvement (hors enlèvement d'enfants) 3
Meurtre 2
Extorsion/taxe illégale 2
Torture et autres traitements cruels inhumains ou dégradants 1
Blessure ou mutilation par engin explosif 1
Mort par engins explosifs 1
Enlèvement 1
Biens ou propriétés endommagés/détruits par des catastrophes naturelles (inondation,... 1
Violence psychologique et émotionnelle 1
Vol 1
Arrestation et/ou détention arbitraire et illégale 1

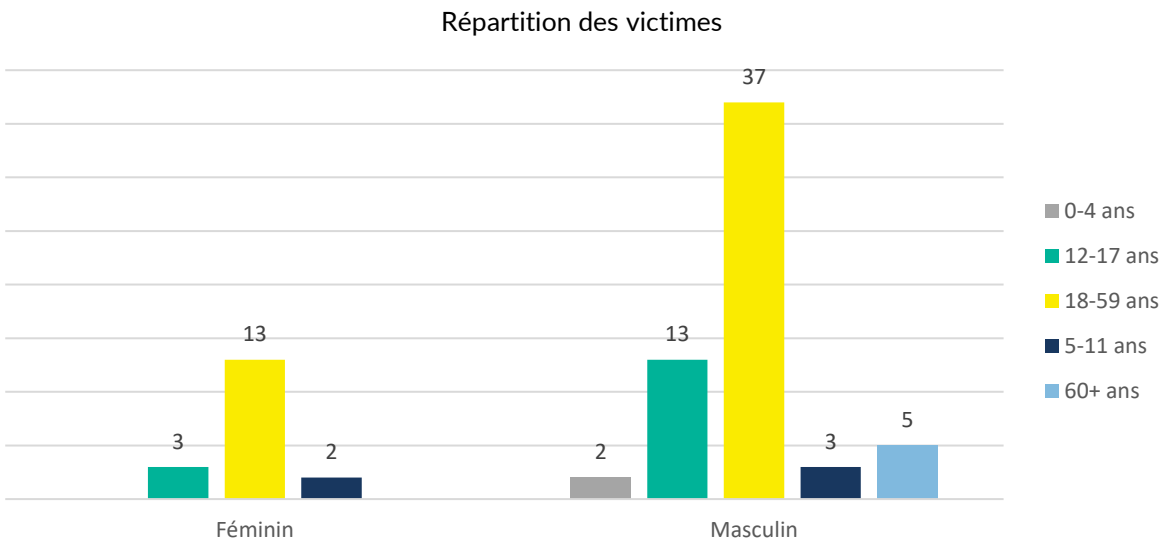
Répartition des victimes
0-4 ans
12-17 ans
18-59 ans
5-11 ans
60+ ans
Féminin
3
13
2
Masculin
2
13
37
3
5

Repartitions des victimes par typologie des violations
Droit à la vie 30
Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique 15
Atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne 14
Atteintes au Droit à la propriété 7
Droit à la propriété 7
Violences basées sur le genre 3
violations graves aux droits d'enfants(MRM) 2
Déni ou restriction forcée de mouvement

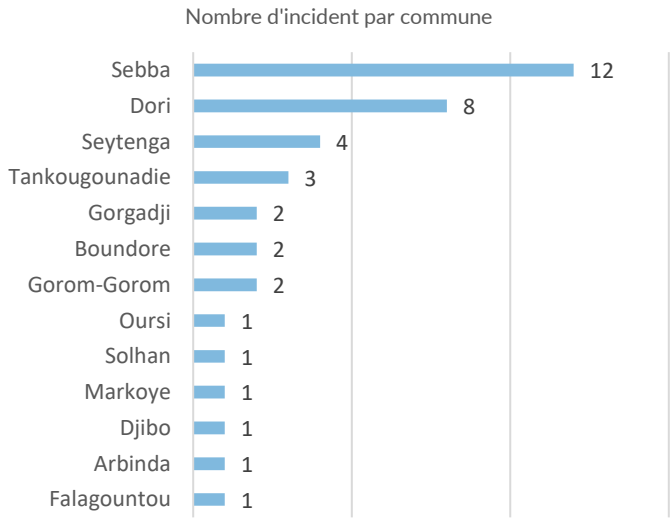
Nombre d'incident par commune
Sebba 12
Dori 8
Seytenga 4
Tankougounadie 3
Gorgadji 2
Boundore 2
Gorom-Gorom 2
Oursi 1
Solhan 1
Markoye 1
Djibo 1
Arbinda 1
Falagountou 1

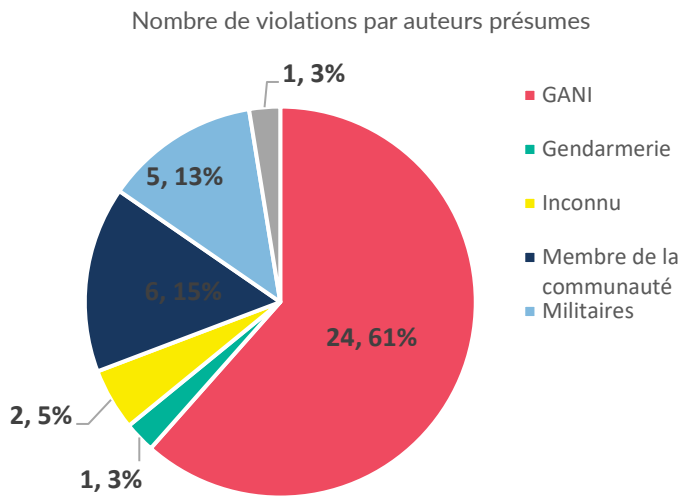

- **Détails sur les incidents**

Le monitoring de protection a permis d'identifier 39 incidents de protection dont les auteurs présumés sont les GANE (24 incidents), les VDP (01 incident), les FDS (06 incidents), les membres de la communauté (06 incidents) et les auteurs inconnus (02 incidents). La commune de Sebba enregistre le plus d'incident (12 incidents), la commune de Dori (08 incidents), Seytenga (04 incidents) , Tankounkounadié (03 incidents), Gorgadji (02 incidents) , Boundoré (02 incidents), Gorom-Gorom (02 incidents), les communes de Oursi, Solhan, Markoye, Falangountou, Djibo et Arbinda ont enregistré chacune 01 incident. Parmi les groupes de violations identifiés, l'atteinte au droit à la vie se classe en première position avec 30 victimes, les atteintes à l'intégrité physique et psychique avec 15 victimes, l'atteinte à la liberté et la sécurité des personnes avec 14 victimes, l'atteinte au droit à la propriété avec 14 victimes, les violences basées sur le genre (VBG) avec 03 victimes et les allégations de violations graves des droits des enfants avec 02 victimes présumées. En termes d'incidents par violations des droits humains et du droit international humanitaire, l'atteinte au droit à la vie a connu 14 incidents, les atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne 08 incidents, les atteintes à l'intégrité physique et psychique 07 incidents, le droit à la propriété 04 incidents, le déni ou restriction forcée de mouvement 04 incidents, les allégations de violations graves aux droits de l'enfant 01 incident présumé et les violences basées sur le genre 01 incident. Au cours de ce mois 78 personnes soit 54% d'hommes, 16% de femmes, 6% de filles et 24% de garçons ont été touchées. La province du Seno compte 35 victimes, celle du Yagha 31 victimes, la province de l'Oudalan 07 victimes et la province du Soum 05 victimes. Le nombre de victime d'atteinte du droit à la vie demeure élevé avec 30 victimes mais relativement faible par rapport au mois d'avril où il a été enregistré 65 victimes d'atteinte au droit à la vie.

V. Situation par secteur

V.1. VBG

- **Eléments clés**

La situation sécuritaire difficile dans la région du Sahel a contribué à aggraver les cas VBG avec les mouvements des déplacements qui ont rendu les populations plus vulnérables. C'est un contexte très difficile pour les populations surtout les personnes les plus vulnérables comme les femmes, les enfants et les PDI qui sont principalement les survivantes de cas de VBG. Ces survivantes sont généralement des personnes vulnérables qui vivent dans des conditions très difficiles qui les exposent davantage aux incidents de types VBG. La question des VBG est une priorité pour les acteurs

humanitaires intervenants dans la région, c'est pourquoi il est organisé de façon régulière des campagnes de sensibilisation dans l'optique de prévenir et de lutter contre ces pratiques. Au cours de ce mois, il a été enregistré trois cas de VBG dans la province du Yagha notamment des mariages forcés de jeunes filles PDI au nombre de trois dont deux dans la ville de Sebba et un cas dans la ville de Solhan qui s'est marié elle à un VDP. Ces mariages ont été organisés sans le consentement de ces jeunes filles qui ont été contraintes par les parents de rejoindre les domiciles de leur époux. Les autres cas de VBG sont des tentatives de viols et d'agressions à l'endroit des femmes dans la ville de Djibo. Des individus non identifiés s'introduisent nuitamment dans les domiciles dans l'intention d'avoir des relations sexuelles avec les femmes. Plusieurs cas ont été signalés dans la ville de Djibo. Les derniers cas ont été signalés dans la nuit du 21 mai 2023 et dans la nuit du 23 mai 2023.

- **Activités de prévention et de réponse**

Pour les cas des mariages forcés, il a été organisé des visites de ménages consacrées uniquement aux problématiques liés aux mariages forcés. 80 ménages soit 202 personnes ont été touchées et sensibilisées sur les conséquences des mariages forcés de mineures.

V.2. Protection de l'enfance

- **Eléments clés**

La crise sécuritaire a fortement impacté la situation des enfants dans la région du Sahel. La fermeture des centres de santé et la fermeture des établissements éducatifs en sont les principales conséquences. Cette situation a aussi contribué à exacerber la vulnérabilité des enfants. Ils sont désormais des milliers d'enfants dans la région qui n'ont plus accès à la santé et qui ne vont plus à l'école dont l'avenir est fortement compromis. Du fait de leur vulnérabilité, les enfants sont également exposés aux risques de violation de leurs droits comme, les assassinats, l'enrôlement et les enlèvements. Ce contexte de crise a aussi contribué à favoriser l'exploitation des enfants dans les sites d'orpaillage, l'abandon des enfants et les VBG notamment les mariages forcés et ou d'enfants. Au cours de ce mois de mai il a été enregistré deux cas de violations des droits de l'enfant dans la province du Yagha. Le premier cas est relatif à l'exploitation d'enfants à des fins économiques. Il s'agit de dix enfants PDI du site de Ouro-Yaghabé utilisés par des commerçants pour la vente du bois de chauffe. Ces enfants abandonnent souvent les classes pour ce travail et travaillent dans des conditions très pénibles pour leur ration journalière. Le deuxième cas est relatif à une allégation de violation grave des droits de l'enfant notamment l'enlèvement présumé de deux enfants bergers âgés de 13 ans chacun le 27 mai 2023 dans le village de Sissarka par des GANE qui sont toujours sans nouvelles et l'attaque du CSPS de Tiena dans la commune de Tankounkounadié le 16 mai 2023 causant plusieurs dégâts matériels. De plus, dans la province de l'Oudalan 11 enfants orphelins de moins de deux ans abandonnés qui sont pris en charge par Médecins Sans Frontière (MSF).

- **Activités de prévention et de réponse**

Pour les enfants enlevés, une visite aux familles des victimes a été réalisée et ils ont bénéficié d'une assistance pour les déclarations d'enlèvement auprès des autorités sécuritaires. Les orphelins reçoivent une assistance sanitaire à travers la prise en charge des ordonnances médicales et l'achat de suppléments alimentaires conformément aux prescriptions des médecins. Les visites sont régulièrement effectuées auprès des structures en charge de leur protection notamment MSF. Les dix (10) enfants victimes d'exploitation ont été référés vers l'association ACD Naangue spécialisée dans la protection des enfants.

V.3. Etat de droit

Dans la province de l'Oudalan, face aux attaques et menaces des GANE, plusieurs services publics et privées sont fermés. La majeure partie des communes telles que les communes de Déou, Oursi, Tin-Akof aucun service social de base n'est disponible, dans la commune de Markoye l'armée, la gendarmerie et les services de la santé sont présents.

La présence des forces étatiques est effective dans les chefs-lieux des Provinces suivantes, dans la province du Yagha, à Mansila centre (détachement militaire et VDP), à Sebba centre (une brigade de gendarmerie, un détachement militaire et des VDP) et à Solhan centre (un détachement de gendarmerie et des VDP). Le reste du territoire provincial est sous le contrôle des GANE. L'accès aux documents d'état civil demeure très difficile dans cette province. Dans la province du Soum, la présence des militaires, des gendarmes et de la police à Djibo est effective cependant, les services judiciaires sont toujours fermés. De plus, les militaires sont également présents à Kelbo et Arbinda. Le reste du territoire provincial, Tongomayel, Baraboulé, Diguel et Nassoumbou, sont sous contrôle des GANE. Dans la province du Seno, les militaires et les gendarmes sont présents dans certaines localités comme la commune de Dori, Falangountou, Gorgadji et Seytenga.

V.4. Personnes ayant des besoins spécifiques

- **Eléments clés**

Au cours de ce mois de mai, il a été identifié des personnes ayant des besoins spécifiques (PBS) dans plusieurs communes de la région. Ces PBS sont la plupart des malades âgés isolés, les femmes enceintes à risque de maladie, des enfants abandonnés et les personnes âgés sans soutiens. Au total, 475 PBS ont été identifiées dont 232 hommes et 243 femmes.

Tableau récapitulatif des cas individuels de protection et PBS identifiés dans la commune de Gorom-Gorom, Dori, Arbinda, Djibo, Solhan et Sebba :

Province Seno : Commune Dori			
	Masculin	Féminin	Total
Besoins primaires non satisfaits	0	0	0
Chef de ménage ou tuteur célibataire sans soutiens	0	12	12
Enfant non accompagné	06	03	09
Femme à risqué	0	01	01
Personne vivante avec handicap	06	0	06
VBG	0	0	0
Personne âgée en danger	05	03	08
Condition médicale grave	33	11	44
TOTAL	50	30	80

Province : YAGHA Commune : SEBBA et SOLHAN			
	Masculin	Féminin	Total
Besoins primaires non satisfaits	10	12	22
Chef de ménage ou tuteur célibataire sans soutiens	9	5	14
Enfant non accompagné	12	3	15

Femme à risque		6	6
Personne vivante avec handicap	6	5	11
VBG			
Personne âgée en danger	4	4	8
Condition médicale grave	4		4
Enfant à risque	5	5	10
TOTAL	50	40	90

Province : Oudalan Commune : Gorom Gorom			
	Masculin	Féminin	Total
Chef de ménage ou tuteur célibataire sans soutiens	18	12	30
Femme à risque	00	43	43
Personne âgée en danger	25	17	42
Condition médicale grave	19	28	47
TOTAL	62	100	162

Province du Soum : Djibo et Arbinda			
	Masculin	Féminin	Total
Femme à Risque	00	08	08
Personne âgée en danger	11	00	11
Chef de ménage sans soutien	17	33	50
Condition médicale critique	42	32	74
Total	70	73	143

- **Activités de prévention et de réponse**

Au cours de ce mois de mai, 379 PBS ont reçu une assistance dont 167 hommes et 212 femmes. L'assistance à consister principalement à la prise en charge des ordonnances médicales et l'assistance en nature qui à consister à l'achat des vivres pour certains PBS. 110 PBS ont reçu une assistance en nature, 248 ont reçu une assistance médicale notamment la prise en charge des ordonnances médicales et 21 personnes ont été référées vers d'autres structures pour des prises en charge adéquates. Trois (03) personnes ont été référées à l'action sociale pour une assistance alimentaire, dix (10) enfants vulnérables à risque vers l'association ACD Naangue pour une prise en charge psychologique et huit (08) personnes ont été référées à DRC pour une assistance de protection individuelle..

Tableau récapitulatif des PBS assistées durant ce mois de mai

Province : Yagha			
	Masculin	Féminin	Total
Besoins primaires non satisfaits	10	05	15
Femme à risque	00	03	03
Personne âgée en danger	04	04	08
Condition médicale	09	05	14
Enfants à risque	05	05	10
TOTAL	28	22	50

Province : Oudalan			
	Masculin	Féminin	Total
Condition médicale	21	23	44
Enfant en danger	00	11	11
TOTAL	21	34	55

Province : Soum , Arbinda			
	Masculin	Féminin	Total
Condition médicale	32	42	74
Besoins primaires non satisfait	17	33	50
TOTAL	49	75	124

Province : Seno			
	Masculin	Féminin	Total
Condition médicale	39	40	79
Besoins primaires non satisfait	20	30	50
TOTAL	59	70	129

V.5. Cohésion sociale

- **Eléments clés**

Le déplacement forcé des populations des zones instables vers les zones stables est l'une des conséquences majeures du contexte sécuritaire dans la région du Sahel. Les chefs-lieux de province demeurent les principaux lieux d'accueil de ces personnes déplacées de force. Face à ces déplacements massifs des populations les zones d'accueil sont débordées et le partage des ressources naturelles est souvent source de conflit entre les populations déplacées et les hôtes. Dans l'optique de prôner le vivre ensemble et de prévenir les conflits entre ces communautés, des séances de sensibilisation sur la cohésion sociale et le vivre ensemble sont régulièrement organisés au profit des personnes déplacées internes et les populations hôtes. Ces sensibilisations abordent plusieurs thématiques liés à la cohésion sociale, au partage des ressources naturelles en communautés et aux règlements pacifiques des éventuels différends entre communautés.

- **Activités de prévention et de réponses**

Il a été réalisé au total 13 séances de sensibilisation au profit des PDI, des populations hôtes et les réfugiés. Au-delà de ces séances de sensibilisation de masse, des visites à domicile ont été effectuées dans les communes de Dori, Djibo, Solhan, Sebba et Gorom-Gorom dans les différents sites des PDI. Au total, 501 personnes ont été touchées par les séances de sensibilisation dont 143 hommes, 156 femmes, 103 garçons et 99 filles. Les principaux thèmes abordés lors de ces sensibilisations sont principalement la cohésion sociale entre les communautés notamment les PDI et les populations hôtes, les lois et pratiques dans les zones d'installation un thème dédié spécifiquement aux réfugiés, les mariages précoces et forcés, la prévention des conflits communautaires et les VBG.

Séances de sensibilisation sur la cohésion sociale dans les communes de Dori et Gorom Gorom

Statuts	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
PDI, hôtes et réfugiés	40	49	35	26	150
PDI	51	62	36	45	194
PDI et Hôtes	52	45	32	28	157
Total	**143**	**156**	**103**	**99**	**501**

Tableau récapitulatif du nombre de personnes touchées par les sensibilisations au cours de ce mois mai

Les associations partenaires du MBDHP ont aussi réalisé des activités de cohésion sociale notamment l'association Sukabe Ginan qui a organisé la clôture des activités de deux clubs de paix dans la ville de Dori. Ces deux journées de clôture des activités des clubs de paix ont été ponctuées par diverses réalisations notamment les sketchs, des slams, des récitals sur la non-violence et la cohésion sociale, des défilés en tenue traditionnelle et un tournoi de résilience. Au total environ 2000 élèves ont participé à ces activités des clubs de paix. Au-delà de ces activités, les associations partenaires du MBDHP participent activement aux activités notamment la collecte et le partage d'informations dans le cadre du monitoring.

Photos/Clôture des activités des clubs d 1

Photos/Clôture des activités des clubs d 2

V.6. Logement, terre et biens (LTB)

- **Eléments clés**

Le droit au logement, l'accès à la terre et aux biens constituent un défi majeur pour les PDI et pour les réfugiés. La situation des PDI vivant en location est encore plus difficile du fait de sa cherté. Il a été signalé un cas d'expulsion d'un ménage PDI constitué de deux femmes et une fille dans la ville de Djibo pour défaut de non-paiement de loyer. Un problème de terre entre une PDI et un propriétaire terrien dans le Yagha a été signalé. Il s'agit d'un cas de vente de gré à gré d'un terrain qui a été vendu à plusieurs personnes. Dans la ville de Dori principalement sur le site de Wendou, des problèmes de latrines ont été constatées. En effet, les PDI ont entrepris des démarches devant leur permettre d'ériger des latrines sur le site de Wendou mais les populations hôtes refusent la construction de ces latrines car disent-ils que cela endommagerait leur terrain.

V.7. Protection à base communautaire

- **Activités réalisées par la communauté**

Les réseaux communautaires sont d'une importance capitale dans le monitoring car c'est à travers eux que des informations sur les violations des droits humains et du droit international humanitaire sont obtenues dans les localités inaccessibles le plus souvent par téléphone.
Au total 14 cas de violations ont été identifiés et rapportés par les comités de protection et les relais communautaires durant ce mois.

VI. Partage d'informations et coordination

- **Autorités**

Le MBDHP travaille en coordination étroite avec les Directions de la solidarité nationale et de l'Action humanitaire pour la satisfaction des besoins des communautés affectées par la crise sécuritaire. Au cours de ce mois des référencements ont été faits régulièrement auprès des structures étatiques humanitaires dans la région. En collaboration avec l'action humanitaire des activités de distribution de vêtements ont été réalisées à Gorom-Gorom au profit 500 ménages dont 390 PDI et 110 populations hôtes. Également avec le concours et l'appui de l'action humanitaire, le MBDHP a réalisé deux distribution de Kits AME à Dori. Une première distribution de 1010 kits AME soit 6967 personnes a été faite conjointement avec le PAM, AGED, AIRD, le HCR et l'UNICEF. La deuxième distribution de 340 kits AME soit 2405 personnes a été réalisée par le MBDHP.

- **Gestionnaires de sites**

Le monitoring dans les SAT a été réalisé dans le Yagha précisément à Sebba et dans le Soum à Djibo. Avec l'aide des comités de gestion de sites et les personnes ressources, les activités ont été réalisées au profit des bénéficiaires. Quelques problèmes de protection ont été soulevés notamment à Djibo où le problème d'accès à l'eau et du bois de chauffe demeure difficile sur les sites. A Sebba dans la province du Yagha, il a été constaté des dégâts dus à une forte pluie accompagnée d'un vent violent. Plusieurs abris des PDI ont été détruits et des tentes emportées. Par ailleurs, il faut souligner aussi que des restrictions de mouvement sur le site de Ouro-Yaghabé et Papem ont été signalées. Ces restrictions sont imposées par les VDP qui vivent également sur le site ce qui expose davantage les PDI. Des cas des vols ont été signalés sur les sites de Sebba 1 et 2. Deux enfants non accompagnés et un enfant séparé ont été identifiés sur le site de Papem.

Des maisons entièrement démolies sous l'action de la pluie et du vent au secteur3 de Sebba

- **Acteurs humanitaires**

Le MBDHP travaille en parfaite collaboration avec les autres acteurs humanitaires sur le terrain. Le MBDHP participe activement aux rencontres mensuelles du Cluster Protection sous national en présentant des données sur le monitoring de protection ainsi qu'au Cluster national. Durant ce mois de mai, nous avons travaillé principalement avec l'ONG AGED dans le cadre de la distribution des Kits AME. La distribution a été organisée de façon conjointe avec cette structure qui était chargée de distribuer des vivres aux bénéficiaires. Des référencements ont été également fait vers DRC, ACD Naangue et MSF pour des assistances PBS identifiées. Également dans le cadre de la localisation, le MBDHP travaille en partenariat avec trois organisations locales qui sont Djam Weli et Sukaabe Ginan dans la province du Seno ainsi que CILDES dans la province du Soum. Ces organisations locales sont engagées dans la collecte de données et la réalisation de certaines activités de cohésion sociale dans la région.

VII. Recommandations

Province	Localité	Objet	Destinataire	Mise en œuvre	Commentaires
Oudalan	Oursi	Actions urgentes de protection (Besoin d'abris, AME, Besoin alimentaire et les AGR)	UNHCR, Cluster Abris	Faible	Les PDI nouvellement arrivées dans la commune de Gorom-Gorom n'ont toujours pas eu d'assistance.
Seno	Dori	Actions urgentes de protection (Besoin d'abris, AME, Besoin alimentaire et les AGR)	Cluster protection	Faible	Les conditions de vie des nouvelles PDI et réfugiés demeurent difficile dans les localités d'accueil. Il faut une attention particulière à l'égard de ces populations.
Yagha	Mansila, Sebba, Solhan	Apporter une assistance en vêtements aux populations des zones sous blocus (Mansila, Sebba et Solhan)	UNHCR	Urgent	Le manque de vêtements se fait de plus en plus criard dans ces localités.
Soum	Djibo, Arbinda	Augmenter les ressources en approvisionnement en eau sur les différents sites, maximiser la réponse humanitaire dans les localités sous blocus	UNHCR	Faible	Les conditions de vie des nouvelles PDI et réfugiés demeurent difficile dans les localités d'accueil. Il faut une attention particulière à l'égard de ces populations.

VIII. Tableaux croisés dynamiques

Genre	Age des victimes 0-4 ans	12-17 ans	18-59 ans	5-11 ans	60+ ans	Total général
Féminin		3	13	2		18
Masculin	2	13	37	3	5	60
Total général	2	16	50	5	5	78

Provinces	Nombre d'incidents
Soum (Sahel)	5
Oudalan (Sahel)	7
Yagha (Sahel)	31
Seno (Sahel)	35
Total général	**78**

Groupe de violations	Nombre de Violations
Déni ou restriction forcée de mouvement	
Allégations de violations graves commises à l'encontre d'enfants	2
Violences basées sur le genre	3
Droit à la propriété	7
Atteintes au Droit à la propriété	7
Atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne	14
Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	15
Droit à la vie	30
Total général	**78**

Communes	Nombre de violation
Falagountou	1
Arbinda	1
Djibo	1
Markoye	1
Solhan	1
Oursi	1
Gorom-Gorom	2
Boundore	2
Gorgadji	2
Tankougounadie	3
Seytenga	4
Dori	8
Sebba	12
Total général	**39**

Incidents	Fréquences
Arrestation et/ou détention arbitraire et illégale	1
Vol	1
Violence psychologique et émotionnelle	1
Biens ou propriétés endommagés/détruits par des catastrophes naturelles (inondation, etc.)	1
Enlèvement	1
Mort par engins explosifs	1
Blessure ou mutilation par engin explosif	1
Torture et autres traitements cruels inhumains ou dégradants	1
Extorsion/taxe illégale	2
Meurtre	2
Enlèvement (hors enlèvement d'enfants)	3
Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité	4
Coup, blessure, mutilation	4
Exploitation économique et travail forcé	5
Assassinat	11
Total général	**39**

Auteurs présumés	Nombre de violation
GANE	24
Gendarmerie	1
Inconnu	2
Membre de la communauté	6
Militaires	5
VDP	1
Total général	**39**